

Le Communiqué du Conseil des ministres du 28 février 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 28 février à 10 h, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la prévention et de la sécurité routière, le Chef de l'Etat présente ses condoléances les plus attristées aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés des récents accidents de la route qui ont fait des dizaines de morts.

Ainsi, au regard de leur recrudescence, le Président de la République demande au Premier Ministre d'accentuer la mise en œuvre rigoureuse de toutes les mesures interministérielles arrêtées, visant à améliorer, significativement et durablement, la circulation et la sécurité routières.

A ce titre, le Chef de l'Etat, invite le Gouvernement, les services de transport routier, les forces de défense et de sécurité en particulier, à intensifier les actions préventives de contrôle des documents officiels de transport, de l'état technique des véhicules de transport interurbains, ainsi que des gros porteurs en circulation sur nos routes.

Par ailleurs, appréciant le rapport du Cadre de Concertation sur le Processus électoral, le Président de la République adresse ses félicitations au ministre de l'Intérieur et remercie toutes les parties prenantes à cette concertation et se félicite de l'esprit de dialogue et d'ouverture qui y a prévalu.

Dès lors, le Chef de l'Etat salue les conclusions des experts qui rassurent sur la fiabilité de notre dispositif électoral, confirmant ainsi la profonde maturité du modèle démocratique Sénégalais.

A cet effet, le Président de la République indique que pour une prise en charge hardie des conclusions dudit rapport les dispositions juridiques appropriées, seront soumises très prochainement à l'examen du Conseil des ministres et à l'Assemblée nationale.

Abordant la consolidation de l'engagement citoyen pour le renforcement de la sécurité de proximité, le Président de la République rappelle que la sécurité des populations demeure une priorité majeure de son action, depuis son accession à la magistrature suprême avec la création l'Agence de Sécurité de Proximité en août 2013. Ce volontariat de type nouveau, autour de la prise en charge efficace de la sécurité des personnes et des biens participe à bien des égards à la consolidation du dispositif préventif de sécurité intérieure et de l'engagement citoyen des jeunes.

Ainsi, le Chef de l'Etat félicite tous les Agents de Sécurité de proximité, ainsi que leur encadrement administratif et technique, pour la qualité reconnue du travail réalisé, partout au Sénégal, en relation directe avec les forces de sécurité, notamment la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

A cet égard, le Président de la République décide de proroger, à titre exceptionnel, et pour une durée de deux (2) ans, à compter du 31 mars 2018, l'engagement civique des Assistants à la Sécurité de proximité (ASP) de la promotion 2014 – 2018.

Poursuivant sa communication autour du positionnement stratégique du Sénégal dans l'agenda culturel africain et international et l'organisation de la treizième édition de la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar, le Chef de l'Etat indique qu'il attache du prix au bon déroulement des activités culturelles et scientifiques de ladite Biennale dont le lancement est prévu, le 03 mai prochain, sous sa présidence.

Dans cette perspective, le Président de la République demande au Premier Ministre de réunir, dans les meilleurs délais, tous les acteurs institutionnels et professionnels concernés, en vue d'une validation consensuelle du programme de travail et du budget liés à l'évènement en veillant à la promotion du patrimoine culturel national ainsi qu'à la participation du grand public, des élèves et étudiants aux différentes manifestations.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication sur son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a axé sa communication sur la coordination de l'activité gouvernementale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation agricole.

Le ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie a rendu compte des conclusions des travaux du Comité ministériel Ad hoc chargé de la sélection des Fonctionnaires statutaires de la CEDEAO et de l'organisation de la Journée de la libre circulation en Sénégal prévue le jeudi 1er mars 2018 à Karang.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Coopération inter-Etats portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du champ Grand Tortue/Ahmeyim entre la République du Sénégal et la République islamique de la Mauritanie, signé le 09 février 2018 à Nouakchott ;
- le projet de loi modifiant la loi uniforme n° 2014-02 du 06 janvier 2014 portant réglementation des Bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans les pays membres de l'Union Monétaire Ouest africaine ;
- le projet de décret portant approbation du Plan de Servitudes aéronautiques de l'Aéroport international Blaise DIAGNE Dakar-Diass.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Mamadou Lamine KEITA, Economiste, est nommé Président de l'Observatoire national sur l'Investissement (O.N.I.) ;

- Monsieur Souleymane DIOP, Docteur en Sciences agronomiques, est nommé Directeur régional du Développement rural de Kaolack en remplacement de Monsieur Youssoupha GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Papa El Hadji Madické DIAGNE, Professeur de l'Enseignement secondaire, technique et professionnel, auditeur interne, est nommé Inspecteur des affaires administratives et financières, au Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat en remplacement de Monsieur Youssoupha BA, appelé à d'autres fonctions.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole